

par Guilliot, messire Bonchappoton (14) et plusieurs autres.

Somme grosse, monte toute la despence de ladicté garnison desdicts Albanois, comme appert par le contenu du present compte, la somme de quatre cens quarante neuf liures quatorze sols ung denier.

De laquelle somme en fault rebattre et deduyre la somme de cens deux liures six solz six deniers, que l'on a receu des parroisses qui auoyent esté bailhées pour aide à ladicté ville, à cause de ladicté garnyson, c'est assaquoir de la parroisse de Pauesins (15) vingt et sept liures, de la parroisse de Saint Mauris soubz Reuirye (16) quarante liures deux solz six deniers, de la paroisse du Lyn aupres Lyon (17)

(14) Bonchappoton fit beaucoup de bien à Condrieu. Par son testament, il léguait, le 26 juin 1527, à l'hôpital, 10 livres tournois pour acheter un lit garni d'une couette, d'un coussin et d'une couverture pour coucher les pauvres gens qu'on y recevait ; il attribuait aussi 30 sous de rente au crieur de patenostres qui parcourait la ville, la nuit du lundi au mardi de chaque semaine, en prononçant de minute en minute et d'un ton élevé ces paroles : *Réveillez-vous, réveillez-vous gens qui dormez et priez Dieu pour les fidèles trépassés.*

(15) Pauesins ou Pavesin, situé sur une montagne, à 4 kilomètres de Condrieu, était une baronnie du Lyonnais ; le village et la paroisse faisaient partie de l'archiprêtré et de l'élection de Saint-Etienne. La cure était à la présentation de l'abbé de Saint-Pierre de Vienne, qui percevait la dîme. La paroisse de Pavesin comprenait aussi l'annexe ou vicairie de Jurieu et la Chartreuse de Sainte-Croix.

(16) Saint-Mauris soubz Reuirye ou Saint-Maurice-sur-Dargoire, village, paroisse et seigneurie du Lyonnais, compris dans le diocèse de Lyon, l'archiprêtré de Mornant et l'élection de Saint-Etienne, à 5 kilomètres à l'est de Riverie, dont elle prenait le nom. La présentation de la cure appartenait à l'archevêque-comte de Lyon.

(17) Oullins, près de Lyon.